



Compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 4 avril 2025 **Saint-Gence**

Présents : Mme Marie-Laure CHARLEUX, Mme Floriane CLOUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme FOUGERAS Cécile, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

Absents excusés avec délégation de vote :

Mme Véronique BARINOTTO représentée par M. Serge ROUX

Monsieur Mathieu MEYZE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente cette séance du conseil municipal qui traitera de :

- Compte rendus des commissions communales
- Compte rendus des autres instances
- Délibérations:
 - Taux et Taxes Locales 2025
 - Budget Communal
 - Demande de subvention auprès de l'Agence National du Sport – Construction d'un préau sportif
 - Adhésion ATEC 87
 - Adhésion Fondation du Patrimoine
 - Adhésion APMAC 2025
 - Cession d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée CL 0008
 - Renonciation à l'emplacement réservé n°4 du PLU
 - Motion de soutien pour dire au stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne
 - Subvention aux écoles pour le transport lors des sorties scolaires
- Informations

COMMISSIONS COMMUNALE

I. Commission Finances du 31 mars 2025

Présents : Serge, Jean-Pierre, Philippe, Lionel, Cathy, Floriane, Véronique et Jean-Luc.

Nos réflexions pour bâtir ce budget se sont basées, bien entendu, sur le contexte général actuel : croissance limitée de 0,6%, chômage en progression, inflation (même limitée), la guerre en Ukraine,....

Ceci donne un manque de lisibilité pour pouvoir se projeter sereinement.

Nous avons également pris en considération les chiffres des années écoulées.

Budget Primitif 2025

- Recettes de Fonctionnement

Diminution de 4,7% des produits des services et des ventes (chapitre 70) qui s'établissent à 257.100€.

L'augmentation de la facturation périscolaire ne compense pas la baisse prévisible sur la mise à disposition des agents de voirie à LM (départ probable d'un agent à LM, et moindre coût pour Shane).

Les impôts et taxes (chapitre 73) progressent de 2,55% à 1.068.500€, grâce essentiellement aux contributions directes qui sont supérieures de 29.752€ / 2024, chiffre résultant de l'augmentation des bases de 2,9% plus notre propre évolution de 1%.

Les bases d'imposition communiquées par l'Etat prévoient une hausse de 2,7% sur la TFB, et deux baisses : 8% sur la TFNB et 22% sur la TH. Au global, la hausse sera de 2,9% (831.231/807.689).

Baisse de 3,5% de nos dotations et subventions (chapitre 74) qui s'élèvent à 433.400€. La diminution s'explique par l'absence du filet de sécurité et de la dotation de recensement. D'autre part, nous avons diminué la participation de l'Etat aux TAP face à l'incertitude, malheureusement très probable, qui plane sur sa reconduction dès la rentrée prochaine. La bonne nouvelle nous vient de la DGF qui augmente de 11.644€.

Baisse des revenus des immeubles de 12.000. La crèche n'est plus louée, et la location du local proche de la mairie n'a pas encore débuté.

Face à la stabilité du peu d'arrêts maladie, nous ne prévoyons que 5.000€ de remboursement sur rémunérations.

Nos recettes réelles prévisionnelles s'établissent à 1.770.500€, soit – 33.031€ / recettes réelles mandatées en 2024.

Avec les opérations d'ordre de 42.381,12€ et l'excédent de fonctionnement reporté de 218.646,16€, le total des recettes de fonctionnement est de **2.042.527,28€**. 3,2% de plus que le réalisé 2024.

- Dépenses de Fonctionnement

Les charges à caractère général, chapitre 011, augmentent de 3,6% à 429.780€.

Pour l'électricité, nous partons sur 60.000€ malgré notre contrat EDF de 48KE et les travaux effectués l'an passé pour réduire la facture. Les incertitudes qui planent sur cette énergie expliquent notre prudence.

Légères augmentations sur les autres énergies.

Le coût de l'alimentation pour la cantine est à "comparer" avec 2023 et 2022, 2024 ayant vu l'intervention d'API.

La hausse vient de l'inflation.

Nouvel article : 60633 pour l'achat de panneaux indicateurs suite à la mise à jour de notre base adresses.

Les articles 611 et 61228 ont été "affinés pour une meilleure affectation de certaines dépenses, en lien notamment avec l'article maintenance, 6156, qui diminue fortement.

L'impression du bulletin municipal étant externalisée, son coût est affecté à l'article 6236.

Le chapitre 012, charges de personnel, augmente de 2,75% à 813.291€ en raison des charges salariales.

Les salaires du personnel titulaire est en diminution : les mouvements du dernier trimestre 2024 et un départ prochain expliquent cette situation. Le recours au personnel non titulaire est en augmentation en raison de l'emploi sur 1 mois de deux archéologues qui interviendront sur la commune dans le cadre d'un PCR.

Espérons que le CIGAC nous fera une remise en fin d'année car la cotisation est très lourde.

Les autres charges de gestion courante progressent de 7,9% pour s'établir à 331.052€. SIEPEA, CCAS et autres personnes de droit privé en sont la raison.

L'atténuation de produits, chapitre 014, est en hausse de près de 17KE.

Les intérêts d'emprunts diminuent : moins de prêts et taux révisables plus bas.

Le total des dépenses réelles est de 1.621.433,59€, soit 4,75% de plus / dépenses réalisées en 2024.

Sur ces bases, la CAF serait de 160.066,41€.

Avec le chapitre 68, le total des dépenses de fonctionnement est de 1.626.255,00€.

L'équilibre de la section Fonctionnement s'effectue par le virement à la section Investissement de 416.272,28€, pour un total général de **2.042.527,28€**.

pour un total général de 210 725 27,30€.

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
		bp2025	bp2025+dm			bp2025	bp2025+dm
Total 011	Charges à caractère général	429 780,00	429 780,00	total 70	Produits des services, ventes	257 100,00	257 100,00
Total 012	Charges de personnel	813 291,62	813 291,62	total 73	Impôts et taxes	1 068 500,00	1 068 500,00
Total 014	Restitution AC	28 309,97	28 309,97				
Total 65	Indemnités, formations, contributions sdia, siepea	331 052,00	331 052,00	total 74	Dotations, subventions	433 400,00	433 400,00
Total 66	Intérêts des emprunts	19 000,00	19 000,00	total 75	Autres produits	17 500,00	17 500,00
Total 67	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	total 013	Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00
Total 042	Dotation aux amortissements	4 821,41	4 821,41	total 76	Produits financiers	0,00	0,00
Total 22	Dépenses imprévues	0,00	0,00	total 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
total des dépenses réelles		1 626 255,00	1 626 255,00	total 42	Opérations d'ordre entre sec.	42 381,12	42 381,12
Epargne brute		197 626,12	197 626,12	Total des Recettes réelles		1 823 881,12	1 823 881,12
Total 023	excédent, versement à section	416 272,28	416 272,28	Excédent reporté 2024		218 646,16	218 646,16
1 2 042 527,28		2 042 527,28		résultats section Fonctionnement		0,00	
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
		bp2025	bp 2025+dm			bp2025	bp 2025+dm
Total 001	Déficit reporté	169 160,29	169 160,29	Total 010	Dotations, fonds d'investissement	296 307,16	296 307,16
Total 016	Remboursement du capital	41 000,00	41 000,00	Total 013	Subventions d'investissement	288 487,51	288 487,51
Total 020	Subventions d'équipement	29 000,00	29 000,00	Total 016	Emprunts	0,00	0,00
Total 021	Immobilisations corporelles (Construction, entretien...)	74 650,00	74 650,00			0,00	0,00
Total 023	Immobilisations en cours	641 558,60	641 558,60	Total 020	Frais études	0,00	0,00
Total 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	Total 021	Virement de section de fonc.	416 272,28	416 272,28
Total 040	Travaux en régie	40 146,14	40 146,14	Total 024	Cession d'immobilisation	0,00	0,00
Total 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	Total 040	Amortissement	0,00	0,00
Total 204	Subv MED	0,00	0,00	Total 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
total		995 515,03	995 515,03	total		1 001 066,95	1 001 066,95
				résultats section Investissement			
				5 551,92			
Total dépenses				Total recettes			
		3 038 042,31	3 038 042,31			3 043 594,23	3 043 594,23

- Dépenses d'Investissement

Le déficit d'investissement reporté est de 169.160,29€.

Le remboursement des capitaux de nos emprunts diminue fortement, nous passons de 72.000€ à 41.000€.

Les immobilisations incorporelles sont de 29.000€ : 23.000€ de RAR pour les fouilles archéologiques et 6.000€ pour une étude de sol pour le projet de préau sportif.

Les immobilisations corporelles sont de 74.650€ : 20.000€ pour l'achat d'un terrain, 20.000€ pour une scène mobile, 3.500€ pour du matériels et outillages divers, 19.950€ pour divers matériels informatiques, et 11.200€ pour divers mobiliers.

Les immobilisations en cours sont prévues pour 641.558,60€ dont 556.000€ de nouveaux projets (la différence étant des RAR) :

- > 90.000€ circuit patrimoine 3D
- > 5.000€ pour la rénovation du local à côté de la mairie
- > 3.000€ portails école
- > 458.000€ préau sportif

Avec les travaux en régie, le total des dépenses d'investissement est de 995.515,03€.

- Recettes d'Investissement

Sur la base du montant des travaux pris en considération, nous devrions percevoir près de 42.000€ de FCTVA.

La taxe d'aménagement est difficilement appréciable mais nous budgétons 20.000€, comme en 2024, et même si nous n'avons perçu que 15.000€.

Les subventions espérées, en plus des 83.557,51€ de RAR, sont de 204.930,00€ :

- > DETR 114.000€ pour le préau sportif
- > Région : 3.000€ pour l'étude ACCEE et 22.500€ pour le patrimoine 3D
- > CD : 4.930€ pour les travaux sur la toiture de la maison Duport et 23.000€ pour le préau
- > FEDER 37.500€ pour le patrimoine 3D.

Avec le besoin de financement, article 1068, de 234.307,16€ et le virement de la section de fonctionnement de 416.272,28€, le total des recettes d'investissement est de 1.001.066,95€.

La balance d'investissement est de +5.551,92€.

Taxes Locales

Voir tableau. Augmentation proposée de 1%, soit 8.291€ de recettes en plus.

				2025			
		bases	% taux	produits	% taux	produits	nx taux
TH	15,45	62 800	0 %	9 703	1 %	9 797	15,60%
TFB	39,10	1 983 000	0 %	775 353	1 %	783 087	39,49%
TFNB	76,83	60 100	0 %	46 175	1 %	46 638	77,60%
				831 231		839 522	
				139673		139 673	
				4681		4 681	
				975585		983 876	
				gain avec	0,5%	4244	
					1 %	8291	
					1,5%	12535	
					2 %	16586	

II. Commission Vie Associative du 29 mars 2025

Présents : Serge Roux, MC Dupic, M.L. de Fornel, C. Guilhem, V.Barinotto, L Guillot , JP Floc'h, Ph. Cortés.

Excusé : J. Laurière.

1-Date de la réunion générale de concertation des responsables, pour l'exercice 2025/2026

Elle est fixée au 14 juin, à 10 heures, salle du conseil municipal et suivie d'un apéritif- buffet ; la convocation demandera que soit précisé le nombre de participants qui y assisteront.

2. Attribution des subventions aux Associations exerçant une activité sur notre territoire

Les principes d'éligibilité demeurent inchangés : demande de subvention adressée par le président et remise d'un dossier justificatif complet. On note que deux associations habituellement bénéficiaires, SGAPE et Mémoire de Nieul et Alentours, manquent à l'appel ; elles devront d'urgence faire parvenir leur dossier pour ne pas perdre leur subvention 2025.

Le calcul de la dotation comprend une part de fonctionnement fixée à 250 € si le siège est à Saint-Gence ou à 125 € dans le cas contraire ; une somme supplémentaire est versée aux associations encadrant des jeunes licenciés ; son calcul prend en compte leur nombre total, puis un bonus s'ajoute qui tient compte des licenciés résidant à Saint-Gence. Une subvention exceptionnelle ponctuelle peut être demandée, pour l'organisation d'un événement de notoriété ou d'une action particulière remarquable. Le montant de l'enveloppe allouée, votée en conseil municipal est reconduit en 2025 pour un montant de 8000 €.

Les subventions exceptionnelles accordées après délibération concernent les Mill Pat' : 150 € pour première participation à un championnat ; ACCA : 100 € pour destruction de ragondins ; Tonic Séniors 100 € pour des chasubles (nouvelle activité) ; Racing Judo : 200 € pour aider à 2 jeunes accédant en finale compétition régionale) et à La Chêne : 100 € pour compenser leurs déplacements pour terrain local inutilisable (intempéries).

Nom de l'association Loi 1901	Proposition de Subvention 2025	Paramètres du calcul			
		Fonction- nement	Bonus jeunes	Subvention Exceptionnelle	
					motif
Gym Club	250	250			
Mill' Pat	400	250		150	Voir p.1
FNACA	250	250			
ACCA (chasse)	350	250		100	Voir p.1
Tonic Séniors	350	250		100	Voir p.1
Les Aînés Lous Réjauvits	250	250			
Micro-Théâtre	250	250			
Karaté Bushido 87	343	250	93,25		
Nieul-St-Gence Football	401	250	150,64		
Ecole de foot de la Glane	365	250	114,77		
ESSAGE tennis de table	403	250	153,03		
Verneuil-St-Gence Hand	645	250	394,52		
Basket-Ball Saint-Gence	515	250	265,41		
POL Baseball	168	125	43,04		
Racing Limoges judo	522	250	71,73	+200	Voir p.1
Saint-Gence Athlé	551	250	301,27		
En K Danse	343	250	93,25		
Ateliers du solstice	501	250	251,06		
La Chêne	393	250	43,03	+100	Voir p.1
Comité des Fêtes	250	250			
Lémoivies en Fête	0	0			
SGAPE (Parents d'élèves)	250	250			Sous réserve
Secours Catholique	150	150			
Mémoire de Nieul	125	125			Sous réserve
Secours Populaire	125	125			
Prévention routière	125	125			
Conciliateur de Justice	125	125			
FNATH	125	125			
AAPPMA (Pêche)	125	125			
TOTAUX :	8650,00	6025,00	1975,00	650,00	

3- Rappel concernant l'utilisation de la salle polyvalente

La règle générale est 1 utilisation gratuite par an pour chaque association ; à l'exception de SGAPE qui a droit à 2 utilisations, mais reverse le bénéfice de ses actions à la caisse des écoles. Pour les associations se partageant la salle (sous réserve d'entente préalable) sur un week-end « long » : vendredi soir+ samedi + dimanche, un tarif de 50 € est appliqué pour l'utilisateur du vendredi soir, qui devra restituer une salle en très bon état le dimanche matin. Le tableau des propositions de subventions 2025 est consultable, page 2 du présent compte rendu.

III. Commission Affaires scolaires du 26 mars 2025

Présents : Jean Luc Dufour, Serge Roux, Véronique Barinotto, Mathieu Meyze, Marie-Laure Charleux, Thierry Lachaise et Cécile Fougeras

1) Conseil d'Ecole Élémentaire du 17-03-2025

a- Les effectifs

L'effectif total actuel de l'école est de 136 élèves, répartis en 6 classes.

Les effectifs pour la rentrée 2025-2026 sont les mêmes que ceux de cette année, soit 136 élèves.

b- Les projets

- *Le projet d'école* : L'équipe enseignante a travaillé sur le nouveau projet d'école pour les années scolaires 2025/2029 en s'appuyant sur le rapport d'évaluation externe effectuée le 8 juin 2023.
- *Différentes sorties et projets* : Lecture (les élèves de chaque classe vont lire des albums dans d'autre classe, idem pour les CP qui vont en GS), séance bibliothèque chaque semaine pour toutes les classe, intervenante musique, arts plastiques (fresque collective de la journée de la laïcité, la « Grande lessive » avec le SIEPEA, activités de Noël (spectacle, tournois de jeux collectifs, petit déjeuner de Noël, chants pour la maternelle, visite du Père Noël avec les cadeaux), travail sur l'hygiène (avec des étudiants en santé), intervention sur le bon usage des écrans, jardinage avec Denis Travers, fête du Carnaval, les 100 jours d'école, séance de ping pong (installation d'une table dans la cour dans le cadre du projet 1 table/1 école, financé par la coopérative), sorties cinéma, intervention de la ligue contre le cancer (« manger, bouger c'est la santé », « acteur de ma santé et de celle des autres »), travail sur la digestion avec des étudiants en sciences, animation « ombres et lumières », séance des piscine pour le cycle 3, nombreuses rencontres USEP, sortie en forêt

c- La sécurité à l'école

Un exercice sécurité incendie sera réalisé de façon inopinée.

d- Les travaux à prévoir

- *Changement lampe TBI*
- *Restes de pot de peinture pour les bancs de la cour*
- *Installation de patins sous les chaises des classes*

e- Coopérative scolaire

- *Photos scolaires* : bénéfice des ventes est de 1750,50 euros.
- *Billets de tombola* : recette de 608 euros pour l'école.

2) Conseil d'Ecole Maternelle du 18-03-2025

a- Les effectifs

L'effectif total de l'école est actuellement de 72 élèves répartis en 3 classes (avec 5 nouveaux arrivés en janvier).

Les prévisions pour la rentrée 2025-2026 est stable à 75 élèves (dont 28 PS, 21 MS et 26 GS).

Se pose alors la question de l'acceptation des TPS pour la rentrée prochaine. Depuis de nombreuses années, la collectivité est favorable à la rentrée des TPS, avec une rentrée qui se fait en septembre (au lieu de janvier comme auparavant) depuis 2 ans. La question se pose alors car l'effectif des PS est important pour la rentrée prochaine. Si le nombre de PS à la rentrée est effectivement de 28 élèves, la commission est plus réservée pour l'acceptation des TPS exceptionnellement.

Comme chaque année, l'équipe pédagogique proposera une visite de l'école pour les nouveaux arrivés.

b- Les sorties scolaires et les projets

Comme chaque année, de nombreux projets et sorties scolaires sont proposés par l'équipe enseignante aux élèves : carte de vœux, participation à la « Grande Lessive » (avec le SIEPEA), exposition sur les dangers domestiques, rencontres USEP, projet sur les oiseaux, Musée de Rochechouart, sortie au CRAFT, intervenante musique, activités sportives à Saint-Pardoux ...

De nombreuses activités sont réalisées pour la liaison grande section – CP.

c- Présentation du carnet de suivi des apprentissages

Il couvre l'intégralité de la scolarité de l'enfant à la maternelle. La synthèse est complétée en fin de GS et est réglementaire. C'est un travail en collaboration, qui permet aux enfants de travailler à leur rythme.

d- Organisation des temps scolaires pour la rentrée 2025

Les temps d'activités périscolaires seront positionnés le mardi après-midi de 14h à 16h, gratuits et soumis à inscription. Pour rappel, cette année les TAP sont positionnés le vendredi après-midi.

e- Les demandes auprès de la municipalité

Remerciements pour Sandra qui va nous quitter le 09/4/2025.

Demande d'un VPI (Vidéo projecteur interactif) avec un tableau blanc magnétique pour la classe de GS, avec pour objectif de les préparer à l'arrivée en élémentaire avec les écrans interactifs.

f- Bilan des questionnaires des représentants de parents d'élèves

25 réponses sur la totalité de l'école.

- **Conditions matérielles** : 92 % de satisfaits et 8% assez satisfaits, avec des remarques faites sur le parking (explications redonnées sur les différents parkings non loin de la commune)
- **Garderie** : 100 % de satisfaits.
- **Cantine** : 88 % satisfaits et 12% d'assez satisfaits.
- **TAP** : 72 % de satisfaits, moins de communication que l'an passé où il y avait toute mon année (explications données qu'un travail est en cours sur le sujet, avec un support commun pour l'ensemble du SIEPEA).

3) Préparation du budget

a- Matériels de bureau et informatique Ecole:

Ecran Numérique Interactif (Xefi) > 3246 euros x 2 = 6492,00 euros

Vidéo projecteur interactif avec tableau blanc = 2500 euros

Ordinateur portable > 1000 euros x 3 = 3000 euros

Massicot A3 (élémentaire) > 200 euros

b- Matériels - Restaurant scolaire:

Armoire positive 2 portes > 3200 euros

Lave-vaisselle > 4500 euros

c- Jeux - cour d'école

1000 euros

Décoration grillage maternelle > 350 euros

d- Aménagement cour d'école

2 tables > 2000 euros

e- Débat demande de modification budget Noel Ecole élémentaire

Demande de l'équipe enseignante de regrouper le budget spectacle de Noël et cadeaux offerts aux enfants. Ils ont de plus en plus de difficultés à trouver des livres qui rentrent dans le budget de 6,50 euros par enfant, de même pour le spectacle avec 500 euros par an. Leur demande est donc de faire un seul budget pour une année offrir un spectacle et l'année d'après un livre.

Après discussion, la commission n'est pas défavorable à cette demande car cela n'a pas de conséquence financière au budget, mais trouve cependant cela dommage de ne pas proposer un spectacle de Noël chaque année.

4) Questions diverses

Il est abordé un point sur le personnel, avec le départ d'une de nos ATSEM (Sandra ALBANA) et le recrutement qui s'est effectué pour son remplacement.

COMMISSIONS – AUTRES INSTANCES

I. Conseil d'Administration du CCAS du 25 mars 2025

Présents : Serge Roux, maire et président, Véronique Barinotto, Marie-Claire Dupic, Philippe Cortes, Véronique Eyrygnoux, Marie-Thérèse Auvinet, Jean-Claude Dureau, Evelyne Dupuy-Corgne

- Sylvie Refanche, pouvoir à Véronique Barinotto
- Sylvie Lavallade, pouvoir à Marie-Claire Dupic

Les dépenses réelles de l'exercice se montent à 11 188.01€, les recettes réelles à 10 036.67€ et font apparaître un déficit sur l'exercice 2024 de 1 151.34€.

Compte-tenu du report excédentaire 2023 de 3 343.72€, le résultat final montre un excédent de 2 192.38€

M. Jean-Claude Dureau, doyen de la séance fait procéder au vote : le CA2024 est approuvé à l'unanimité.

CCAS - CA et BP						
Dépenses Fonctionnement						
Chapitre	Article	Libellé	CA2022	CA2023	CA2024	BP2025
	6135	Location audio		63,59	115,42	
					80,00	
61	chap 61				195,42	
	6232	Repas Aînés - Traiteur	2 310,00	2 838,00	3 318,00	4 000
	6232	Repas Aînés - Vins	180,00	737,67	0,00	
	6232	Repas Aînés - Animation	420,00		200,00	500
	6232	Repas Aînés - Fleurs	81,77			
					3 518,00	
	6232	Sapin partagé			28,94	
	6232	Sapin partagé			205,40	250
					234,34	
	6232	Colis	3 524,00	3 839,00	3 744,00	4 000
					3 744,00	
62	chap 62				7 496,34	
11		CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 515,77	7 478,26	7 691,76	8 750
	6562	Aides sociales	420,30	100,00	650,00	1 500
	6574	Participation AAS	2 652,00	2 783,75	2 846,25	3 342
65	chap 65	AUTRES CHARGES	3 072,30	2 883,75	3 496,25	4 842
67		Depenses exceptionnelles				
		total Dépenses	9 588,07	10 362,01	11 188,01	13 592
Recettes Fonctionnement						
Chapitre	Article	Libellé	CA2022	CA2023	CA2024	BP2025
70	7031	Concessions, redevances funéraires	1 280,00	1 235,00	1 186,67	1 100
74	74741	Dotations, subventions et participations	7 500,00	8 000,00	8 500,00	10 000
75		Autres produits				
77	7713	Produits exceptionnels (libéralités reçues)	231,00	306,00	350,00	300
		total exercice	9 011,00	9 541,00	10 036,67	11 400
		excédent reporté	4 741,80	4 164,73	3 343,72	2 192
		total Recettes	13 752,80	13 705,73	13 380,39	13 592
		résultat	4 164,73	3 343,72	2 192,38	0
		recettes-dépenses par exercice	-577,07	-821,01	-1 151,34	

Il est proposé d'augmenter les sommes prévues pour le repas des Aînés et l'achat des colis de Noël et de les porter à 4000€. Remarques : un nouveau traiteur s'est installé à Saint-Jouvent, un autre est « renommé » en Dordogne, du côté de Saint-Yrieix ... à suivre.

Le taux de participation au fonctionnement de l'AAS reste fixé à 1.25 €/habitant (décision de l'AG 2025 de l'association).

En recette, la subvention du Budget général est portée à 10 000€. Avec l'excédent 2024 reporté en recette, le budget s'équilibre à 13 592€.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Demande de Mme Le Moal, assistante sociale

Mme Le Moal présente une demande d'aide de « 200€ au bénéfice de M. D. pour un 1^{er} acompte pour les frais d'obsèques de sa mère, Mme B. »

Après examen de la situation, le Conseil précise que les textes prévoient que « pour les personnes sans ressources suffisantes, la commune a l'obligation de procéder aux obsèques de ces personnes » et que la définition « d'une personne sans ressources suffisantes est une personne qui est à la fois dépourvue :

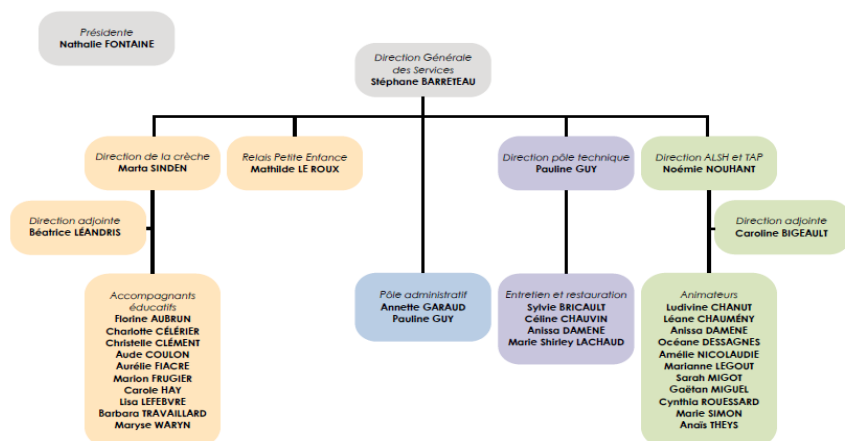
- D'un actif successoral permettant de couvrir les obsèques
- De créanciers alimentaires disposant de moyens suffisants pour le paiement de ces frais »

Le conseil souhaite que M. D. soit informé de ces éléments en accord avec l'opérateur funéraire et l'assistante sociale.

II. SIEPEA

Présentation du rapport d'activité :

Organigramme hiérarchique des services fin 2024



Composition du comité syndical du SIEPEA fin 2024 :

Membres titulaires : Mme Nathalie FONTAINE, Présidente (Peyrilhac), M. Thierry LACHAISE, 1^{er} Vice-Président (Saint-Gence), M. Philippe MAZIERE, 2^{ème} Vice-Président (Veyrac), Mme Catherine CASIMIR, 3^{ème} Vice-Présidente (Nieul), Mme Cécile FOUGERAS (Saint-Gence), Mme Charlotte GUÉRET (Veyrac), Mme Cécile LAGRANGE (Peyrilhac), Mme Gabrielle LAVILLARD (Nieul)

Membres suppléants : Mme Véronique BARINOTTO (Saint-Gence), Mme Nathalie BRUYÈRE (Nieul), Mme Émilie CHAUCHET (Nieul), M. Philippe DELACHAIR (Veyrac), M. Mathieu MEYZE (Saint-Gence), Mme Sandrine REIX (Peyrilhac), M. Jérémy ROUX (Peyrilhac), Mme Sandrine SAVARY (Veyrac)

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL

Principales masses budgétaires 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00		321 625,15		321 625,15
Opérations de l'exercice	1 166 212,11	1 213 805,35	2 301 846,68	1 862 383,87	3 468 058,79	3 076 189,22
Transfert vers budget annexe			101 200,00		101 200,00	
TOTAUX	1 166 212,11	1 213 805,35	2 403 046,68	2 184 009 02	3 569 258,79	3 397 814,37
Résultats de clôture		47 593,24	219 037,66		171 444,42	

Tableau synthétique des dépenses et recettes de fonctionnement *
Comparatif selon les services

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Pôle administratif **	187 483 €	211 783 €	+ 24 300 €
Relais Petite Enfance	59 419 €	67 024 €	+ 7 605 €
Crèche	506 134 €	514 850 €	+ 8 716 €
ALSH mercredis	118 425 €	120 866 €	+ 2 441 €
ALSH vacances	205 191 €	205 328 €	+ 137 €
Temps d'Activités Périscolaires	89 557 €	93 952 €	+ 4 395 €
TOTAUX	1 166 209 €	1 213 803 €	+ 47 594 €

* Pour faciliter la lecture de ce tableau, les centimes ont été supprimés et les trois séjours ont été regroupés avec l'ALSH vacances.

** Le bâtiment étant désormais construit, le service « Pôle enfance intercommunal » n'est plus pertinent dans la comptabilité analytique. Il a été fusionné avec le service « Pôle administratif ».

Plan de financement pour la construction du pôle enfance intercommunal Mise à jour fin 2024

Coût total du projet (études, raccordements, maîtrise d'œuvre, travaux) : **3 313 946 € HT**

PARTENAIRES FINANCEURS	MONTANTS ACCORDÉS ET VERSÉS	MONTANTS EN ATTENTE OU EN INSTRUCTION
CAF Haute-Vienne	1 074 591 €	
État	800 000 €	
Département Haute-Vienne	291 200 €	
Département Haute-Vienne		214 195 €
Europe		60 000 €
	2 165 791 €	274 195 €

LE CHIFFRE

73,62 %

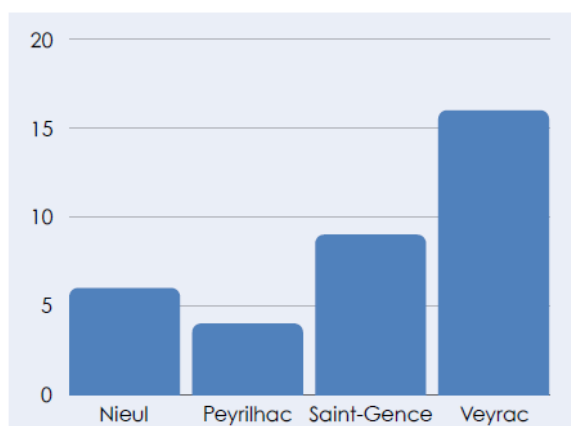
C'est le
pourcentage
du coût du projet
couvert par
les subventions

Le RPE

Au 31 décembre 2024, le territoire du SIEPEA comptait 35 assistants maternels : 6 à Nieul, 4 à Peyrilhac, 9 à Saint-Gence et 16 à Veyrac.

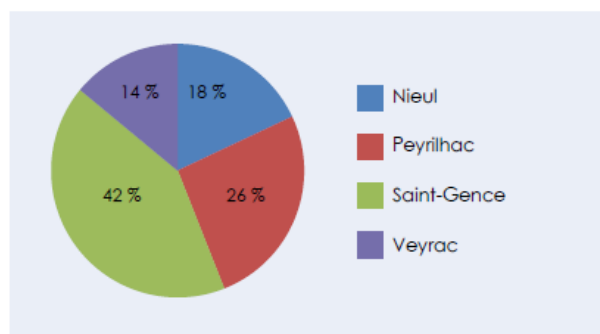
Parmi ces 35 assistants maternels, 5 étaient en situation de cessation d'activité temporaire.

Au total, le nombre d'assistants maternels connaît une stabilité par rapport à fin 2023 (1 assistant maternel de plus).



La Crèche

Répartition du nombre d'enfants accueillis selon les communes

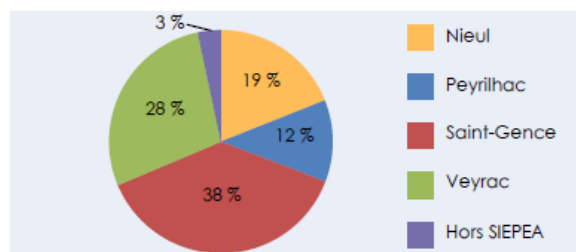


L'ALSH

Le mercredi

En limitant l'analyse à la période de septembre à décembre 2024, on constate ce rééquilibrage :

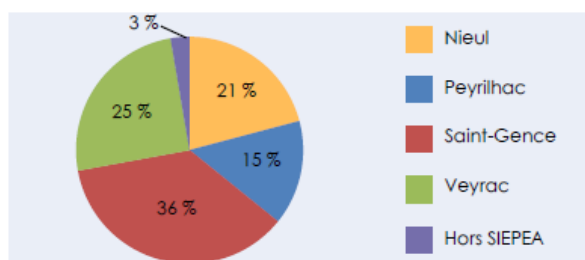
Mercredis
de septembre à décembre



Les vacances

Mais en limitant l'analyse à la période de septembre à décembre 2024, on constate le rééquilibrage suivant :

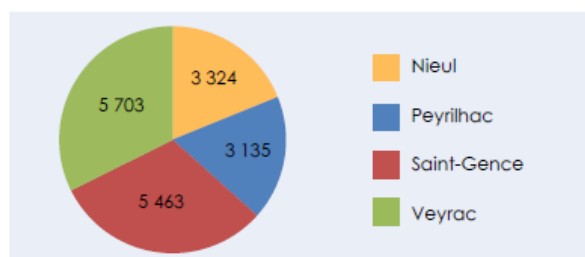
Vacances scolaires
de septembre à décembre
(automne + Noël)



Les TAP

En limitant l'analyse à la période de septembre à décembre 2024, on constate ce rééquilibrage :

Temps d'Activités Périscolaires
de septembre à décembre



BP 2025 SIEPEA, participation des communes

Les résultats ainsi obtenus sont les suivants :

Besoins de financement		NIEUL		PEYRILHAC		SAINT-GENCE		VEYRAC	
Crèche fréq. 50%	71 763,71	14,62%	10 493,17	29,97%	21 509,92	43,25%	31 034,92	12,16%	8 725,69
Crèche pop. 50%	71 763,71	21,65%	15 539,46	18,53%	13 297,45	30,26%	21 714,66	29,56%	21 212,14
ALSH merc. fréq. 50%	40 580,37	19,52%	7 922,65	12,29%	4 987,07	39,18%	15 899,26	29,01%	11 771,39
ALSH merc. pop. 50%	40 580,37	21,65%	8 787,13	18,53%	7 519,34	30,26%	12 279,03	29,56%	11 994,87
TAP fréq. 50%	33 056,00	18,86%	6 234,41	17,79%	5 879,47	31,00%	10 246,45	32,36%	10 695,66
TAP pop. 50%	33 056,00	21,65%	7 157,83	18,53%	6 125,11	30,26%	10 002,27	29,56%	9 770,79
ALSH vac. fréq. 50%	58 320,00	21,52%	12 549,43	15,42%	8 993,76	37,30%	21 752,35	25,76%	15 024,46
ALSH vac. pop. 50%	58 320,00	21,65%	12 628,41	18,53%	10 806,40	30,26%	17 646,79	29,56%	17 238,41
Séjours fréq. 50%	1 502,00	0,00%	0,00	15,83%	237,82	50,83%	763,52	33,33%	500,67
Séjours pop. 50%	1 502,00	21,65%	325,24	18,53%	278,31	30,26%	454,48	29,56%	443,97
RPE	21 717,55	21,65%	4 702,64	18,53%	4 024,15	30,26%	6 571,42	29,56%	6 419,34
TOTAUX 2025	646 443,98	20,53%	132 740,31	19,08%	123 364,21	32,98%	213 203,86	27,40%	177 135,60

Pour mémoire :

TOTAUX 2024	533 364,60	7,33%	39 095,65	21,62%	115 336,65	38,62%	205 989,73	32,42%	172 942,81
-------------	------------	-------	-----------	--------	------------	--------	------------	--------	------------

QUELQUES INFORMATIONS

Le radar pédagogique à Senon, route des Cadophies

Le préau sportif photovoltaïque

- Etudes hydrauliques, gestion des eaux pluviales : A titre d'exemple, on pourra mettre en œuvre une noue d'infiltration de dimensions 28,5 m (L) x 1,5 m (l) x 1 m (h) offrant une surface d'infiltration de 102,75 m² ancrée

dans les limons sablo-graveleux et par conséquent un débit d'infiltration de l'ordre de 0,7 l/s. Le volume utile disponible d'un tel ouvrage est alors de 43 m³ répondant au 41 m³ nécessaire.

- Etudes géotechniques de sol : Le présent rapport constitue le compte rendu et fixe la fin de la phase avant-projet de la mission d'étude géotechnique de conception. Cette phase G2AVP confiée à GÉOTEC a permis de donner les hypothèses géotechniques à prendre en compte en fonction des résultats des investigations et des données connues du projet, et présente certains principes d'adaptation au sol des ouvrages géotechniques projetés.
- Le Permis de Construire est à l'étude avec la pièce manquante (gestion des eaux pluviales) et en attente de l'avis des Services de l'Eau de la CULM.
- Le MOE prépare les Documents de Consultation des Entreprises.
- Toujours en attente de la décision d'attribution de DETR et rdv pris avec l'ANS.

L'aménagement de la « crèche », rdv avec CetteFamille

Cette Famille propose :

- De faire une étude 0de faisabilité en accord avec la mairie
- De définir les travaux nécessaires pour réaliser 10 chambres avec 3 sdb (les personnes accueillies seraient en perte d'autonomie) et des locaux communs
- D'assurer AMO (déléguée à CetteFamille) qui rédige le marché public, étudie les appels d'offres, suit les travaux, réceptionne ...
- De rechercher les locataires et assurer la gestion complète en accord avec Maison médicale et structures d'Aides à domicile ...

Il reste à négocier le bail qui serait signé : durée (au moins la durée de l'emprunt souscrit par mairie), le niveau du loyer minimum (au moins la mensualité de remboursement).

En attente du compte-rendu de la réunion avec des renseignements sur les maisons actuellement gérées par Cettefamille, possibilité de visite.

<u>DÉLIBÉRATIONS</u>

▪ **Délibération 20-2025 : Taux et Taxes Locales**

Monsieur le Maire présente le projet d'évolution des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% de la part communale de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de 1% de la Taxe foncière (bâti) et de 1% de la Taxe Foncière (non bâti) ce qui entraîne l'application des taux suivants :

- Taxe d'habitation : 15.60 %
- Taxe foncière (bâti) : 39.49%
- Taxe foncière (non bâti) : 77.60%
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'adopter les taux d'imposition présentés pour l'année 2025.

▪ **Délibération 21-2025 : Budget communal 2025**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Communal 2025 pour la Commune de Saint-Gence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'adopter le projet de Budget Communal 2025.

▪ **Délibération 22-2025 : Agence Nationale du Sport – Projet de construction d’un préau sportif**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Afin de compléter l’offre en locaux destinés aux associations communales, la commune souhaite créer un préau sportif à proximité du terrain d’honneur du stade municipal.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser M. le Maire à solliciter une aide financière auprès de l’Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d’autoriser M. le Maire à solliciter une aide financière auprès de l’Agence Nationale du Sport et d’autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

▪ **Délibération 23-2025 : Adhésion 2025 – ATEC 87**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l’adhésion de la Commune à l’Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (A.T.E.C. 87), il convient de délibérer sur le montant de la cotisation 2025.

Le montant de la cotisation pour 2025 est de 999,00 € :

- Prestations Bâtiments Espaces Publics : 999,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d’approuver l’adhésion pour l’année 2025 d’un montant de 999,00 euros.

▪ **Délibération 24-2025 : Adhésion 2025 – Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l’adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine, il convient de délibérer sur le montant de la cotisation 2025.

Le montant de la cotisation pour les communes de moins de 3000 habitants pour l’année 2025 s’élève à 200,00 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d’adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 200,00 Euros pour l’année 2025.

▪ **Délibération 25-2025 : Cotisation 2025 – Association APMAC**

Monsieur le Maire expose, que dans le cadre de la cotisation de la Commune à l’Association APMAC, il convient de délibérer sur le montant de la cotisation 2025.

Le montant de la cotisation pour 2025 est de 80,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d’adopter le montant de sa cotisation à l’Association APMAC pour 2025, à hauteur de 80,00 €.

▪ **Délibération 26-2025 : Cession d’une bande de terrain issu de la parcelle CL0008**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. TRICART souhaite acquérir une bande de terrain issue de la parcelle communale CL n°0008 sise Chantelauve qui jouxte sa propriété.

Ce terrain d’une superficie de 1216 m² est situé en zone N du Plan Local d’Urbanisme.

Au vu de l’article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un dossier de saisine pour une demande d’avis domanial a été effectué le 4 décembre 2024.

Un avis du domaine, rendu le 5 décembre 2024, précise que la valeur vénale est estimée à 0.30€/m².

M. le Maire précise que la cession de cette bande de terrain issue de la parcelle communale CL n°0008 pour une superficie d'environ 1041 m², peut intervenir pour un montant forfaitaire de 250€.

Il est précisé que les frais afférents à la transaction (bornage, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'approuver la vente d'une bande de terrain issue de la parcelle communale CL n°0008 sise Chantelauve représentant environ 1041 m², au profit de Monsieur TRICART, au prix de 312 €. Les frais afférents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à ce dossier.

▪ **Délibération 27-2025 : Renonciation à l'emplacement réservé n°4 du PLU**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a intégré un emplacement réservé n°4 pour la création et l'élargissement d'une voie à la Croix des Charriers sur les parcelles cadastrées BX n°64p, BX n°68 et BX n°83;

Considérant que le projet initialement prévu sur cet emplacement n'est plus pertinent, car ne correspondant plus aux besoins d'urbanisme de la Commune ;

Considérant que cette renonciation est conforme à l'évolution des besoins de la commune;

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme selon les procédures prévues par l'article L. 153-24 du Code de l'Urbanisme ;

Après avoir pris connaissance du rapport et des observations formulées par les services de l'urbanisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- ***De renoncer à l'emplacement réservé n°4 situé sur les parcelles cadastrées BX n°64p, BX n°68 et BX n°83, tel qu'inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune.***
- ***De faire procéder à la mise à jour du PLU en conséquence de cette renonciation.***
- ***Le Maire est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette renonciation et à procéder aux démarches administratives nécessaires auprès des autorités compétentes, en particulier auprès du Préfet et des services de l'urbanisme.***
- ***La présente délibération sera transmise aux autorités compétentes pour validation, en particulier au Préfet et à la Direction Départementale de l'Urbanisme.***

Délibération 28-2025 : Motion de soutien pour dire au stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne

Les élus, dans l'exercice de leur fonction, sont malheureusement de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme cibles et les mettant en danger.

De la même manière, les agents des collectivités territoriales et les fonctionnaires de l'État, dans l'exercice de leurs missions, sont de plus en plus souvent pris à partie. Alors même que leur devoir de neutralité devrait les protéger de toute mise en cause, ils sont exposés à la vindicte publique.

Les récents événements survenus en Haute-Vienne, impliquant des dégradations et des mises en cause par le syndicat agricole « la Coordination rurale de la Haute-Vienne », doivent être fermement dénoncés.

Les tags insultants sur les murs de nos institutions, les attaques diffamatoires sur les réseaux sociaux, les menaces, outrages et injures sont inacceptables. Une politique de « tolérance zéro » doit être appliquée face à ces comportements qui sapent les fondements du débat démocratique.

En tant qu'élus au sein du Conseil municipal de la commune de Saint-Gence, nous condamnons fermement ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie et exprimons notre plein soutien aux personnes injustement visées, notamment : le Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne et ses équipes, le Préfet et les services préfectoraux, les personnels du Conseil départemental de la Haute-Vienne et son Président et des élus.

Nous réitérons notre soutien à l'agriculture et aux agriculteurs de notre département. Il est essentiel que nous retrouvions collectivement le chemin d'une démocratie agricole apaisée, respectueuse et exemplaire.

L'intérêt général ne peut se construire dans la violence et l'invective, mais bien dans l'échange et le dialogue. Nous appelons donc chacune et chacun à la responsabilité et au respect de l'Etat de droit et des principes républicains qui doivent nous unir.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h20.